

Gabriel MATO MEP
Coordinateur du groupe PPE pour le comité de la pêche
ASP 11E102
Rue Wiertz
B-1047 Bruxelles
Belgique
Gabriel.mato@europarl.europa.eu

Cc. DG Mare, Conseil et Comité PECH

1^{er} septembre 2018

Demande d'avis – Mesures techniques, Tailles de maillage

Cher M. Mato,

Je vous remercie pour votre courrier du 2 juillet 2018 sollicitant une opinion sur les indicateurs de performance en matière de sélectivité et les tailles de maillage, qui font partie de la proposition de cadre pour les mesures techniques.

Les membres du Conseil consultatif pour les eaux occidentales septentrionales (CC EOS) et du conseil consultatif pour la mer du Nord (NSAC) apprécient la possibilité de répondre à cette demande, et comme plusieurs organisations sont membres des deux CC nous avons convenu, à cette occasion, de soumettre un avis commun. A cette occasion, les membres des CC n'ont pas été en mesure de convenir d'une position de consensus. Le courrier a été approuvé par les membres de l'industrie de la pêche des deux CC.

Avant de détailler notre réponse, nous souhaitons préciser que les membres des CC, comme indiqué dans les avis de consensus précédents, soutiennent les principes de la proposition d'origine de la Commission. Voir [Avis du CC mer du Nord 05-1617](#) et [09-1617](#), et le courrier du CC EOS du 20 mars 2017 « [Règlement cadre pour les mesures techniques de conservation pour la pêche](#) ».

Nous souhaitons également préciser que la nécessité d'augmenter la sélectivité s'est avérée de plus en plus importante au cours des récentes années. En conséquence de quoi, une série d'initiatives et de projets de recherche a vu le jour et augmenté le développement de solutions innovatrices. Un flux continu de stimulations pour une approche ascendante et la perspective de solutions pratiques sont les conditions indispensables de la réussite. Les dispositions de la nouvelle réglementation relative aux mesures techniques devraient accroître la sélectivité et constituer un outil permettant aux pêcheries d'atteindre les objectifs de la PCP.

Recommandations sur les annexes relatives à la taille de maillage

Il est à noter que toute nouvelle réglementation relative aux mesures techniques s'appliquera dans un environnement où l'obligation de débarquement (OD) sera pleinement mise en œuvre. Il est accepté qu'une meilleure sélectivité sera requise pour répondre aux objectifs de l'OD et à ces fins, toute mesure technique appliquée ne devra en aucune manière être contraire aux exigences de l'OD.

Le nouveau cadre pour les mesures techniques devrait être plus simple, plus adaptable, flexible et adapté aux spécificités régionales. Dans les pêcheries démersales mixtes, il est impossible de déterminer en avance la composition de capture de chaque trait. Ceci signifie que les règles de composition de capture sont fondamentalement incompatibles avec l'OD.

Il n'est pas raisonnable ou rationnel d'exiger d'un navire de débarquer toutes les espèces soumises à un quota et d'empêcher le navire de rejeter les captures afin de répondre aux exigences de composition des captures. Quelle que soit la solution trouvée par les co-législateurs sur la question de taille de maillage, ce point essentiel doit être compris et reconnu.

Recommandations sur les indicateurs de performance en matière de sélectivité

Le document officiel des services de la Commission sur les cibles dans le cadre de l'article 4 de la proposition de la Commission pour la réglementation relative aux mesures techniques (Mai 2018), propose un système d'indicateurs de performance en matière de sélectivité (SPI). Ces SPI ont pour objectif d'introduire un système qui puisse mesurer la performance et progresser en direction de l'objectif de la PCP qui vise à réduire les prises accidentelles, et en particulier les poissons juvéniles de taille inférieure à la norme.

Les membres des CC soutiennent la gestion fondée sur les résultats et reconnaissent que les SPI pourraient s'avérer être un outil utile pour fournir un moyen de contrôler les progrès vers une meilleure sélectivité. Cependant, il reste à clarifier comment cela va se dérouler dans la pratique et si un lien peut être démontré entre les mesures introduites et l'atteinte de l'indicateur.

Notre avis initial attire cependant l'attention sur l'extrait suivant du rapport du CSTEP cité dans le document de la Commission : « *Il devrait être reconnu que pour la plupart des espèces, la L_{opt} est largement supérieure à la longueur moyenne de capture actuelle. En conséquence, dans la plupart des pêcheries, atteindre une sélectivité optimale n'est pas un objectif réaliste à court ou même moyen terme.* » En outre, la mise en place d'indicateurs de performance en matière de sélectivité dans une pêcherie mixte est un nouveau concept qui demeure largement non testé et va nécessiter des mécanismes pour la collecte et l'étude des données.

Bien que les CC acceptent le principe qui vise à introduire une certaine forme de SPI dans la réglementation relative aux mesures techniques, la Commission devrait être en mesure d'identifier et d'utiliser d'autres indicateurs que la L_{opt} suite à des discussions avec le CSTEP et le CIEM. Ceci pourrait mener au soutien des CC à l'inclusion du texte juridique suggéré à

ce stade pour mettre en place des SPI à titre de concept dans le règlement cadre – comme suggéré par la Commission – cependant, la méthodologie ne devrait pas devenir obligatoire.

Les membres du CC mer du Nord et du CC EOS se réjouissent qu'il leur ait été demandé de fournir cet avis. Au cours de la réunion, certains membres ont évoqué certaines préoccupations relatives à d'autres points eu égard à la proposition de cadre pour les mesures techniques et leurs implications potentielles. Les membres des CC souhaitent souligner l'importance d'un contact continu avec le Parlement eu égard à tout développement, qui bénéficierait de la contribution des CC au cours des négociations en triilogue sur ce point spécifique. Ceci est particulièrement important pour tous les membres des CC qui souhaitent éviter toute conséquence sociale et économique indésirable de la nouvelle législation.

Si vous avez d'autres questions ou souhaitez certaines clarifications, nous nous ferons un plaisir de vous aider.

Nous vous prions d'agréer, cher M. Mato, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Emiel Brouckaert



Président CC EOS

Niels Wichmann



Président CC mer du Nord